

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE  
DE  
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

**N°24.05.19**

Présents	21
Pouvoirs	10
Absents Excusés	2

**OBJET :**  
**CESSION D'UNE**  
**PARTIE DE LA**  
**PARCELLE**  
**COMMUNALE**  
**CADASTRÉE AM N°1**  
**ET D'UNE PARTIE DU**  
**DOMAINE NON**  
**CADASTRÉ**  
**ATTENANT A LADITE**  
**PARCELLE, SISES**  
**BOULEVARD**  
**GUYNEMER –**  
**LIEUDIT LES**  
**PLUECHS ET D'UNE**  
**SUPERFICIE TOTALE**  
**D'ENVIRON 277 M² AU**  
**PROFIT DE MADAME**  
**BOCHAKER**  
**LINDA**

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 décembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 03 décembre

**MEMBRES PRESENTS :** Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Joseph CASSARO, Dominique BIECHE, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Florian PARIS, Julien ESTERINI, Camille GAIDO, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD.

**POUVOIRS :** Corinne LE MEUT à Richard MALLIÉ, Stéphan PIERRACCINI à Sophie SURACE, Maëva GAUTELIER à François DENIAU, Roger MOSSÉ à Evelyne LOUIS, Véronique GARNIER à Mathieu PIETRI, Catherine BIENFAIT à Yann PERTUISEL, Catherine FOULON à François DENIAU, Patricia COTTI à Christine SICCARDI, Jean-François CAIRE à Thomas BERGÈRE, Hortense MALLIÉ à Joseph CASSARO.

**ABSENTS EXCUSÉS :** Hervé CAYLA, Julien BOULARD.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

La délibération n°24.05.18 en date du 09 décembre 2024 a constaté la désaffectation d'une partie de la parcelle communale cadastrée AM n°1, d'une superficie d'environ 127 m<sup>2</sup> (*emprise B sur le plan ci-dessous*), et d'une partie du domaine non cadastré attenant à ladite parcelle, d'une superficie d'environ 150 m<sup>2</sup> (*emprise A sur le plan ci-dessous*), ainsi que leur intégration dans le domaine privé de la Commune.

Les emprises concernées, d'une superficie totale d'environ 277 m<sup>2</sup>, ont été aménagées, de très longue date, comme espaces d'agrément par les propriétaires de l'époque de l'habitation limitrophe, sise 170 boulevard Guynemer et cadastrée section BC n°124.

EXTRAIT DU  
**DES DELIBERATIONS**  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

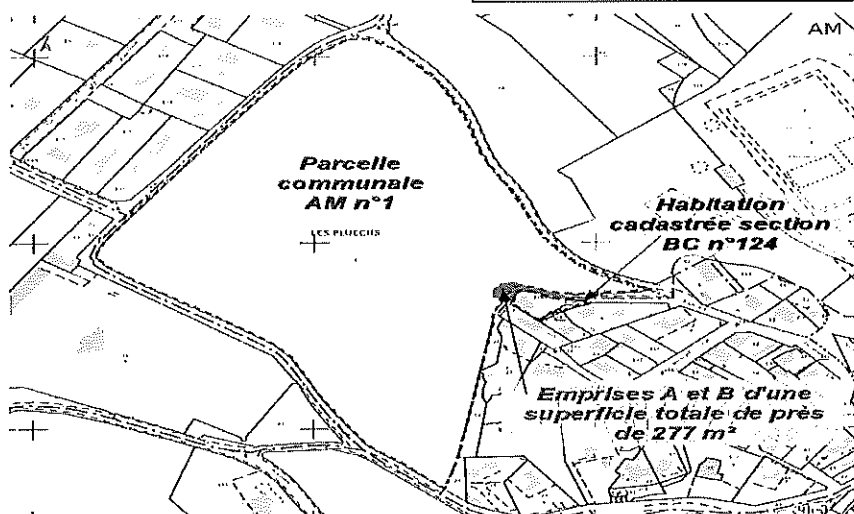
Publié le

ID : 013-211300157-20241209-24\_05\_19-DE

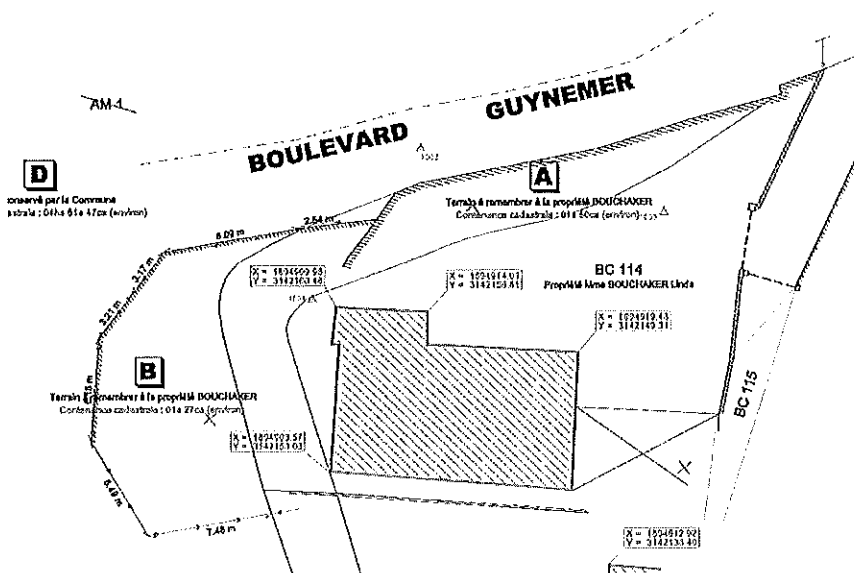
S'LO

*Localisation de la parcelle communale  
des emprises précitées :*

Envoyé en préfecture le 17/12/2024  
Reçu en préfecture le 17/12/2024  
Publié le  
ID : 013-211300157-20241209-24\_05\_19-DE



*Plan - Zoom sur les emprises A et B d'une superficie totale de près de 277 m²*



Ladite habitation a été acquise courant 2023 par Mme BOUCHAKER Linda, qui a sollicité auprès de la Commune la régularisation de cette situation.

Les emprises A et B précitées sont respectivement situées en zone UAa et N au sein du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de BOUC BEL AIR.

Par avis en date du 01/08/2024, les Domaines ont établi la valeur vénale des emprises précitées à hauteur de 31 900 euros.

Par courrier en date du 02/09/2024, la Commune a proposé à Mme BOUCHAKER Linda d'acquiescer lesdites emprises au prix fixé par les Domaines. Les frais notariés et de géomètre seront entièrement à la charge de l'acquéreur.

Par courrier reçu en date du 20/09/2024  
la proposition de la Commune.

Envoyé en préfecture le 17/12/2024  
Reçu en préfecture le 17/12/2024  
Publié le  
ID : 013-211300157-20241209-24\_05\_19-DE

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la cession, au bénéfice de Madame BOUCHAKER Linda d'une partie de la parcelle communale cadastrée AM n°1, d'une superficie d'environ 127 m<sup>2</sup>, et d'une partie du domaine non cadastré attenant à ladite parcelle, d'une superficie d'environ 150 m<sup>2</sup> - soit une superficie totale d'environ 277 m<sup>2</sup>, au prix de 31 900 euros.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession correspondant, ainsi que tous les documents y afférents.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

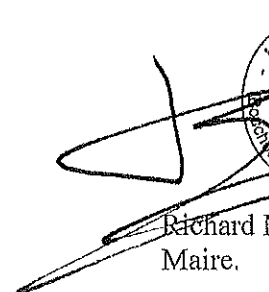
Vu l'avis favorable de la commission Ville nature du 26 novembre 2024,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après avoir délibéré,  
**A l'Unanimité,**

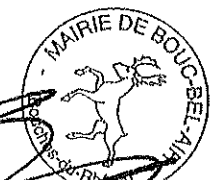
**APPROUVE** la cession au bénéfice de Madame Linda BOUCHAKER d'une partie de la parcelle communale cadastrée AM n°1, d'une superficie d'environ 127 m<sup>2</sup>, et d'une partie du domaine non cadastré attenant à ladite parcelle, d'une superficie d'environ 150 m<sup>2</sup> - soit une superficie totale d'environ 277 m<sup>2</sup>, au prix de 31 900 euros.  
Les frais inhérents à cette cession seront à la charge de Madame Linda BOUCHAKER.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de cession correspondant, ainsi que tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits  
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Compte-tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le .....  
et de la publication le 17/12/2024.

  
Richard MALLIÉ,  
Maire.



Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

*SLOW*

ID : 013-211300157-20241209-24\_05\_19-DE